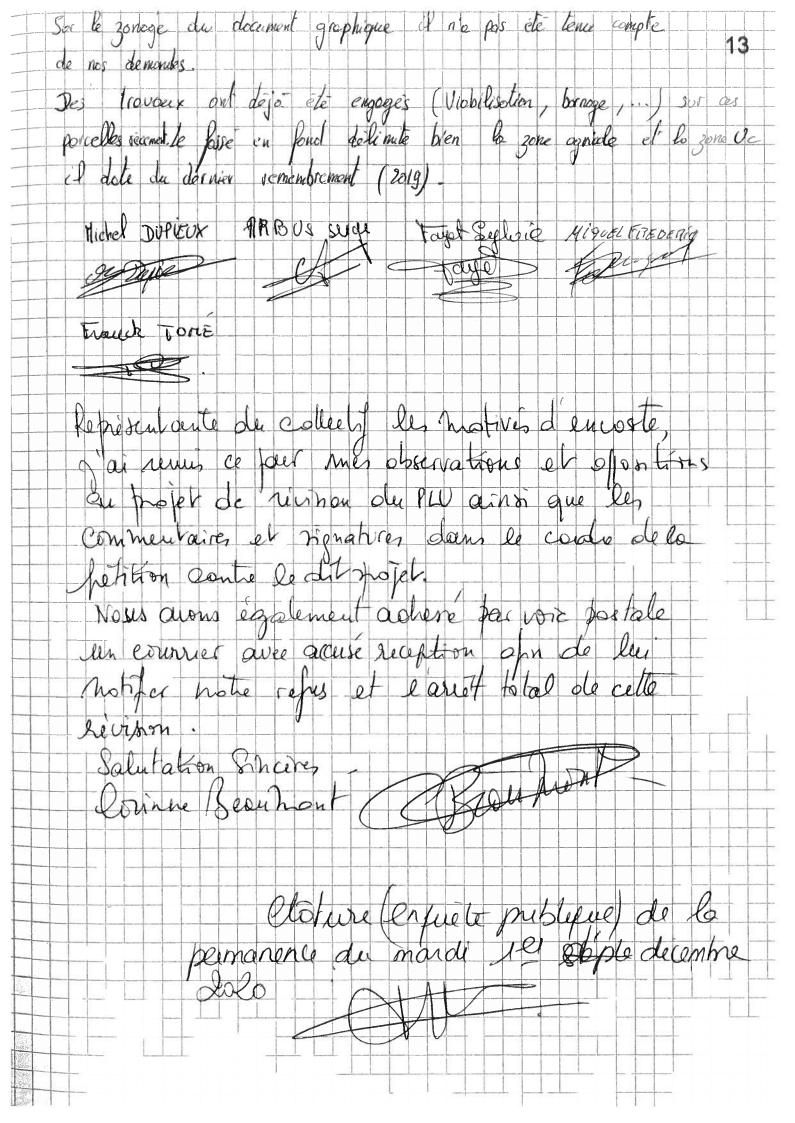
Ouverture de la permanence nº3 le mardi 01 décembre 2020 a 15R-Caroline than remis de documents p1 anne DECORT 311/312 Mme Morassut Umberte propriétaire du terrain 2027 pour une requête de juste remise en constructibilité. Mon terrain est plat et ne comporte aucun risque dommageable quant a l'implantation d'habitations et il n'est pas isole et est proche d'axes routiers importants pour l'économie de darra et des villages environnants\_ Remise ce jour à Mone la Commissoire Enquêteur d'une lettre remise en main propre expliquant la demand de cette remise en construct la lite. Le 1' décembre 2020 M et Mu benishans Burnard Ruis downer d'expiration sur liste requête avec 3 pages d'élement démandre tips. P. et The Hoin remiss du document 3.4.

NR FRANKEZ represente par NR Collinat Romain. 1369 CHEMIN DE LANDERY 31330 LARRA Projet = heation domaire recept Seminane Maniages. avec la Realitation de la monson de montre et amenagnient paysage de la sancelle. 1/12/2010. COCILUT ROMEUR M. Espinasse Colbert 1538 Themin Den Capas 31330 laurace suis propriétaire de la facelle 73 à Gaousseur économique, je souhaillerais créen une zone Vellangus en ce possible arenier frédérie 110 chemis de cornae 31330 LARRA 8 Rue du Clos Antonin 3/150 FENOUVICET DUPIEUX Nous sommes MT TOME Franck, MM Miquel Frédéric, MM FAYET Sylvie, Mr ARBUS Serge et Mr Dupieux Michel présents ce jour pour denunder le mointier des porcelles suivontes ZA 127, ZA 126, ZA 495, ZA 493 ZA ZA 491, 12 ZA 498, ZA 494, ZA 492 et ZA 1369 dous leur totalité dons la pone de conformement ou PADD (Axe2) correspondent ou comblement des dents crouses. Sur le nouveu codestre (Version octuelle) les demondes des projets CV+DP sont bien visibles. les co et DP sont de le accordes et volicles por la Mairie.



Monsieur et Madame DELORT-JOUVES 267 Chemin de Bordevieille 31330 LARRA

EMAIL: timoee2011@gmail.com

LARRA le 1<sup>ER</sup> décembre 2020

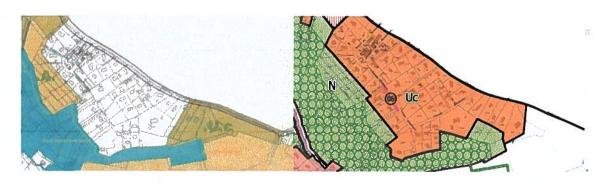
remis au commissaire enfuete le 0//12/10

Madame le Commissaire Enquêteur

Nous vous adressons cette requête pour vous signaler notre incompréhension sur les considérables déclassements apportées par le projet de PLU, et les découpages qui ont été appliqués sur les parcelles 226 – 227- 2590 Section I, de notre proprieté à Bordevieille.



1 – Situation générale de la propriété



2 - Zonage actuel

3 - document 4.2 Reglement Graphique PLU

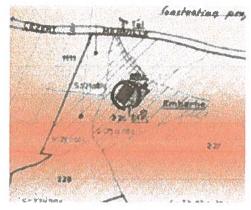
Nous devons tout d'abord préciser que notre propriété « Emberné » fait partie intégrante de l'urbanisation de Bordevieille . Si l'on regarde les plans et photos aériennes, on ne peut constater , aucune interruption des parcelles constructibles et effectivement bâties, entre notre maison d'habitation , et l'extremité Nord de l'urbanisation de Bordevieille . Cette situation est très ancienne, et c'est pour cette raison que la D.D.E , à l'origine des premiers

documents d'urbanisme de Larra avait classé en UC la zone desservie par le chemin de Bordevieille.

N'ayant jamais vendu ou spéculé sur les terrains à Larra, nous avions gardé une possibilité d'y installer nos enfants le moment voulu. Cette possibilité nous serait retirée .

### 1 - cas de notre maison d'habitation situee sur la parcelle 226 SECTION I





4 - Parcelle 226 maison et jardin

5 - Plan de Masse permis de construire

La maison qui a fait l'objet d'un permis de construire en 1973, a remplacé dans un aspect et dimensions proches, l'antique ferme d'Emberné, en ruine et irrécupérable. Le permis de construire est établi sur la parcelle 226. qui fait partie intégrante de l'urbanisation de Bordevieille. Elle constitue une unité foncière indépendante comme appartenant à notre maison d'habitation et non à l'exploitation agricole. (Voir le relevé MSA en annexe) Dans le projet de PLU, cette parcelle se voit découpée, au ras de notre terrasse pour induire une nouvelle et toute petite zone agricole isolée en pointe.

Cette option est irréaliste car elle ne tient absolument pas compte de la topographie des lieux. En effet la forme en pointe de cette parcelle est due au fait qu'elle est délimitée par des talus profonds qui isolent le plateau qui la compose des surfaces agricoles environnantes. Elle constitue une unité topographique et le jardin de la maison, (grands arbres plantés ou conservés sur ses bordure).



6 - Talus vers exploitation agricole

7 - Devant de Maison qui devrait étre déclassé

D'autre part Ce lopin isolé, au ras de la maison d'habitation, ne pourrait pas être exploité en liaison avec le reste de la propriété agricole, comme voudrait le montrer le plan de zonage du nouveau PLU.

La parcelle 226 de la maison pouvant parfaitement être détachée de l'exploitation agricole, son découpage et changement de destination induiraient le risque d'un grave problème de perte de jouissance, d'environnement, et de conflits pour les occupants d'une maison établie ici depuis 50 ans.

Pour ces raisons nous demandons le maintien du statut de la parcelle dans son unité et intégralité, dans la zone UC de l'Urbanisation de Bordevieille.

### 2 - Zone Urbanisée de Bordevielle vers route de Grenade :

La zone de Bordevieille, apparaît continue de forme régulière, sans indentations, et bien définie topographiquement le long du Chemin de Bordevieille. La terminaison de la zone de Bordevieille au droit de l'extrémité sud de la parcelle 226 semblerait logique dans la continuité du plan et n'impacterait pas la vallée, tout en respectant les objectifs du PADD

Nous demandons l'application de cette solution de bon sens, ce leger décalage par rapport au projet, nous laisserait au moins la possibilité d'établir un de nos enfants (voir photo 8 et contours surlignés côté Chemin de Bordevieille)

### 3 - Projet d'une petite zone naturelle isolée sur le plateau de Bordevieille :

Cette toute petite Zone d'environ 75 ares, viendrait indenter la forme réguliere du plateau de l'Urbanisation de Bordevieille. Elle découpe et s'étend sur des terrains cloturés et donc n'est pas naturellement continue.

Comme on peut le voir sur le terrain et les vues aériennes, le plateau de l'Urbanisation de Bordevieille est bordée au Sud, au-dessus de la vallée par un talus largement boisé. L'observation sur le terrain et les courbes de niveau montrent la continuité et la profondeur de ce talus . De grands chênes bordent les contours. La vue du plateau urbanisé de Bordevieille reste masqué depuis la vallée, et pourtant il y a des maisons construites

Ce projet de zone N, très localisée et très réduite sur ce plateau urbanisé semble n'avoir aucune réelle justification vis-à-vis du relief, des zones boisées et des objectifs du PADD nous demandons que cette modification ne soit pas prise en compte.



8 - Les contours naturels de la zone urbanisée de Bordevieille , que nous demandons de prendre en compte

En résumé, nous demandons que soient enfin pris en compte dans ce projet, la topographie, l'état des lieux, la globalité et la continuité de l'urbanisation de Bordevieille, une logique dans la régularité de ses contours, et que puissent y être apportées les modifications mineures et compatibles avec le PADD

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame Le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos meilleures salutations.

Claude et Michèle DELORT-JOUVES

PJ: en annexe

1 Plan de la proprieté

2 relevé d'exploitation

Delopic 500 Jes Cloude of Middle





### Toulouse, le 14 Septembre 2018

Vos références à rappeler

santé famille retraite services

Réf : 40404675700013 MME DELORT MICHELE HENRIE 31 592 1N1F

BDUP U42

Exp.: MSA Midi-Pyrénées Sud 78 voie du TOEC 31064 TOULOUSE Cedex 9 1 0 0 0 0 1

MME DELORT MICHELE HENRIETTE MA 267 CHEM DE BORDEVIEILLE 31330 LARRA

9. -

**RELEVE D'EXPLOITATION** 

situation cadastrale au: 01/01/2018

					DES	GN	ATION	CA	DA	STRA	LE DES	TERRE	S		C	ARACT. MSA	
		MPT	ES AIRES	П						DES P	ARCELLE	s	SUPERFICIE	R.C REEL	Valoir	lsée xée	LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE
_		П	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMER( PLAN	οğ	Sub.Fisc	Groupe	ANT	CULT CAD	Ha A Ca	EurosCts	S Faire V	Spécialisée	NOM DU PROPRIETAIRE
31	592	D	00049			ş-F	0227	10.7		01 L			1 18 40	292	D		
						1	0227		В	02 P	}		1 65 00	4726	D		
						1	0227		С	02 T			1 08 90	5347	D		
						1	0228			03 BT	·		07720	143	D	1	
						1	2590		J	s			01000	000	D	1	LES COTEAU
						4	2590		K	02AG	3	PARC	04114	2758	D	1	LES COTEAU
	*								• 1	OTA	DU CO	MPTE =	5 20 64	13266	1		DELORT JOUVES CLAUDE JEAN
31	592	D	00111			I	1491			03 T			0 08 22	268	D		
									* 1	ГОТА	DU CO	MPTE =	0 08 22	268			DELORT JOUVES CLAUDE JEAN
		*1	OTAL	CO	MUNI	E DI	LAR	RA					5 28 86	13534	200		
								1			Parcellai Total R.G		5 28 86 res taxées	13534 10633		dont 10	3,33 en propriété

Ma Jamais élé voieble dans ce décourge -

Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

le garantit un droit d'accés et de rectification pour les donn

vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole

remes au committaire enfuiteur le 01/12/20.

**Mme MORASSUT Umberte** 

Le 1° décembre 2020

7 rue Victor Hugo

31180 St Genies Bellevue

Mail: umberte@hotmail.fr

Mme Caroline THAU,

Commissaire Enquêteur Mairie de Larra Place Maurice Pontich 31330 - LARRA

Lettre remise en main propre ce jour

Objet : Requête de remise en constructibilité terrain Z027

### Madame,

A l'occasion de l'enquête publique liée à la révision du PLU, je viens vers vous afin de vous demander d'intercéder en ma faveur pour obtenir le retour en constructibilité de mon terrain cadastré Z027.

En effet, j'ai acheté ce terrain en janvier 1984 en tant que terrain constructible. J'avais l'intention d'y construire ma maison d'habitation pour être plus près de mes parents afin de les assister durant leurs vieux jours. Malheureusement, la vie en a décidé autrement.

J'étais persuadée que lorsqu'on achetait un terrain constructible avec CU positif, officiellement acté par un notaire, le terrain était inaliénable et restait constructible quoi qu'il advienne.

Je me suis aperçue, à mon grand étonnement, lors de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier AFAF que mon terrain n'était plus constructible. Après réclamation auprès du Conseil Général, ce dernier m'a répondu que la commission communale n'était pas compétente pour la modification des documents d'urbanisme. Je me suis donc tournée vers la mairie.

J'ai rencontré Mr Janer, alors maire de la commune pour lui évoquer cette situation. Celui-ci y a été très sensible et m'a demandé de formaliser ma requête afin qu'il puisse intervenir en ma faveur lors de l'étude des doléances exprimées par les citoyens pour le nouveau PLU en cours.

A l'occasion de l'ouverture de cette enquête publique et la mise en ligne du nouveau zonage, je m'aperçois que ma demande n'a toujours pas été prise en compte. C'est la raison pour laquelle je la renouvelle auprès de vous.

Il serait injuste, incompréhensible et inadmissible pour moi que ce nouveau PLU maintienne mon terrain en non constructible.

Cette remise en constructibilité me rétablira dans mes droits et ce ne sera que justice.

En effet, compte tenu de sa situation à proximité immédiate de multiples habitations, mon terrain est plat et apte à accueillir une construction sans risque d'inondation, de séisme, de glissement de terrain ou quelque risque technologique. En outre, il ne porte pas atteinte à l'économie générale du

nouveau projet d'aménagement et répond à tous les axes du PADD et est en conformité avec les prescriptions du SCoT Nord Toulousain. Sa faible contenance de 34 ares ne changera pas beaucoup les caractéristiques de cette zone. De plus, il pourrait venir renforcer les projets présentés par l'indivision MORASSUT sur la parcelle ZO 100 (ex ZO28).

En conséquence, tenant compte de votre impartialité, je vous demande de concilier un juste retour en constructibilité de ma parcelle cadastrée Z027 avec le rétablissement de mes droits et l'intérêt général.

Je vous prie de croire, Mme THAU, Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Umberte MORASSUT** 

M et Mme Demblans 815 Chemin du Solitaire 31330 Larra le 1 décembre 2020

3.3. 4

Adresse mail: <u>casba.demblans@wanadoo.fr</u>

Madame le Commissaire Enquêteur,

Étant dans le périmètre AA, les parcelles n°81 et 82 étaient constructibles depuis avril 1983. Et, nous découvrons à ce jour (et ce par hasard) que ces parcelles ont été classées en zone « AGRICOLE » depuis l'établissement du projet de PLU.

De plus, la valeur de ces deux parcelles est un sujet d'actualité pour notre famille, mon père étant décédé en mars dernier, nous sommes en période de partage. Je viens de faire évaluer mes biens par une agence immobilière, ces deux parcelles avaient une belle valeur, qu'elles ont maintenant perdue.

### **CONSTATATION:**

- La parcelle n°80, était en zone bois classé (voir photo jointe page 4). Elle se retrouve en zone agricole.

Qu'en est-il de ces 6000m2 de bois?

- Dans la parcelle n°81, une piscine a été construite en 2013, après demande d'autorisation en mairie.

Une piscine en zone agricole?

- La parcelle n°82 (superficie de 281m2) passerait de zone Uc, en bois classé.
- Le chemin situé dans le périmètre ZD, parcelle n°64 créé lors du remembrement de la commune, se retrouve maintenant en bois classé.

A quoi va servir le pont de 6m construit pour donner accès à ce chemin devenu bois ?

Pourquoi de tels agissements, sans concerter les principaux intéressés ??? Quelles manœuvres derrière cela ???

Ma famille réside dans ce village depuis au moins six générations, et elle n'a jamais connu de tels agissements.

Parlons valeurs immobilières, ces parcelles étaient destinées à nos deux enfants afin qu'ils puissent s'établir à nos côtés, sachant qu'un de mes enfants est reconnu handicapé.

Donc, ces parcelles n'étaient absolument pas prévues pour faire une zone densifiée.

En conclusion, nous demandons qu'il soit rétabli dans la parcelle n°81, au moins une superficie de 5000m2 en zone Uc (voir Notre Demande page 3).

Nous ne pensons pas que cette requête soit incompatible avec le PADD, puisque cette parcelle se situe en périmètre AA et à une distance de 460m par rapport au centre du village (voir page 2). De plus, cette parcelle n°81, n'est pas exploitée, il n'y a donc pas « de consommation agricole » comme le préconise le PADD.

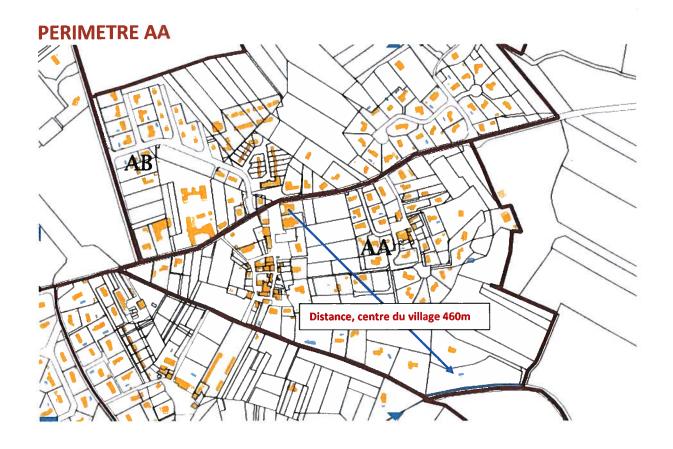
Avec nos remerciements pour votre écoute.

**Chantal Demblans** 

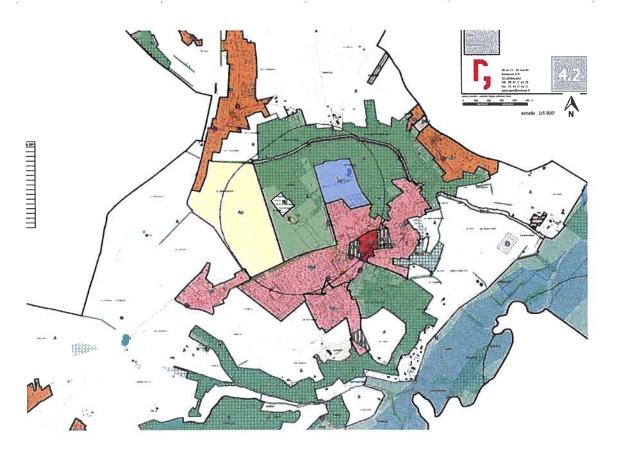
**B**ernard Demblans

New Gans

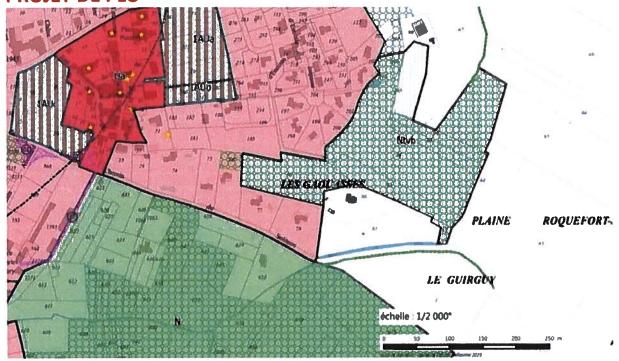
1

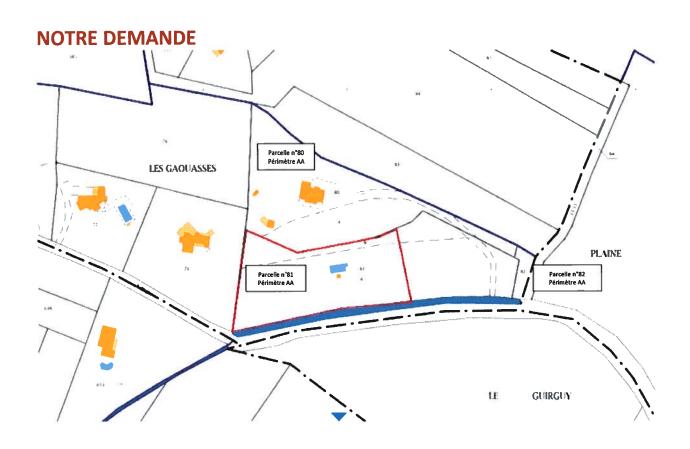


### PROJET DE PLU

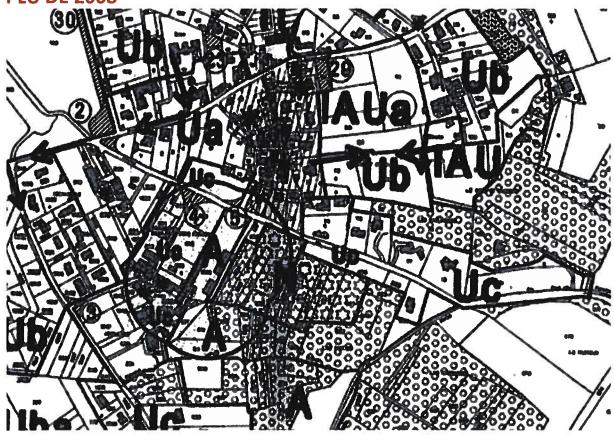


### **PROJET DE PLU**

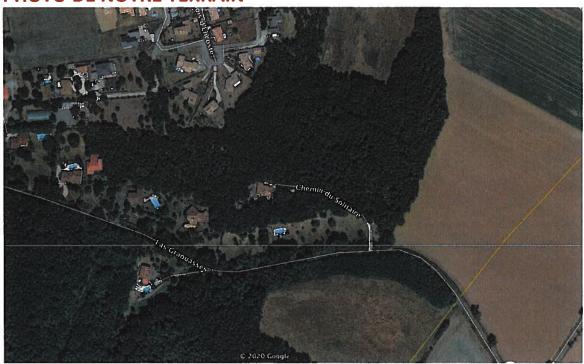




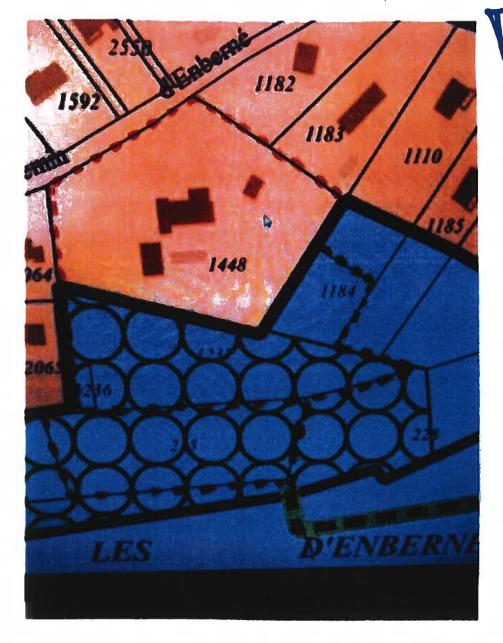
### **PLU DE 2008**



### **PHOTO DE NOTRE TERRAIN**



remy au commissaire enquéteur le 01/12/20.



3.4

Nous sollicitions le reclassement des parcelles 1236, 1237 et 1184 en zone UC

### Extrait document « 4.2. Règlement graphique - Secteur Nord du PLU »

Notre propriété incorpore les parcelles : 1448, 1184, 1237, 1236 (plateau) et 215 (bois). (Pièce n° 1)

### Réalité topographique :

Les parcelles 1448, 1184, 1237, 1236 constituent le bout du plateau La parcelle 215 à forte pente a été boisée (+/- 60 ans) pour retenir les terres

### Les photographies (n°2 à 6) révèlent la topographique des lieux :

- 1/- Le bois suit la limite cadastrale entre les parcelles 1237 et 228-215 et 1236 et 215
- 2/- La réelle déclivité (pente) du terrain s'amorce à la lisière du bois.

### Les faits

Le nouveau PLU tend à déclasser les parcelles 1236, 1237 et 1184 de la zone constructible en zone non constructible. Ces 3 parcelles représentant 60% de la superficie du terrain constructible.

Les parcelles 1236 et 1237 sont desservies par un droit de passage qui longe la limite Ouest des parcelles 1448 et 1237 et la parcelle 1184 est desservie par un chemin qui longe la limite Nord -est de la parcelle 1448

Le déclassement des parcelles 1236, 1237 et 1184 en zone « N » hypothèque toutes les chances d'un regroupement familiale futur avec l'impossible construction des maisons des enfants alors même que ce projet immobilier a toujours été le moteur de cette acquisition foncière dès l'origine par nos parents, puis par nous-mêmes, et représente au surplus une spoliation patrimoniale exorbitante que rien ne légitime par rapport au projet PLU puisque le PADD ne l'impose pas.

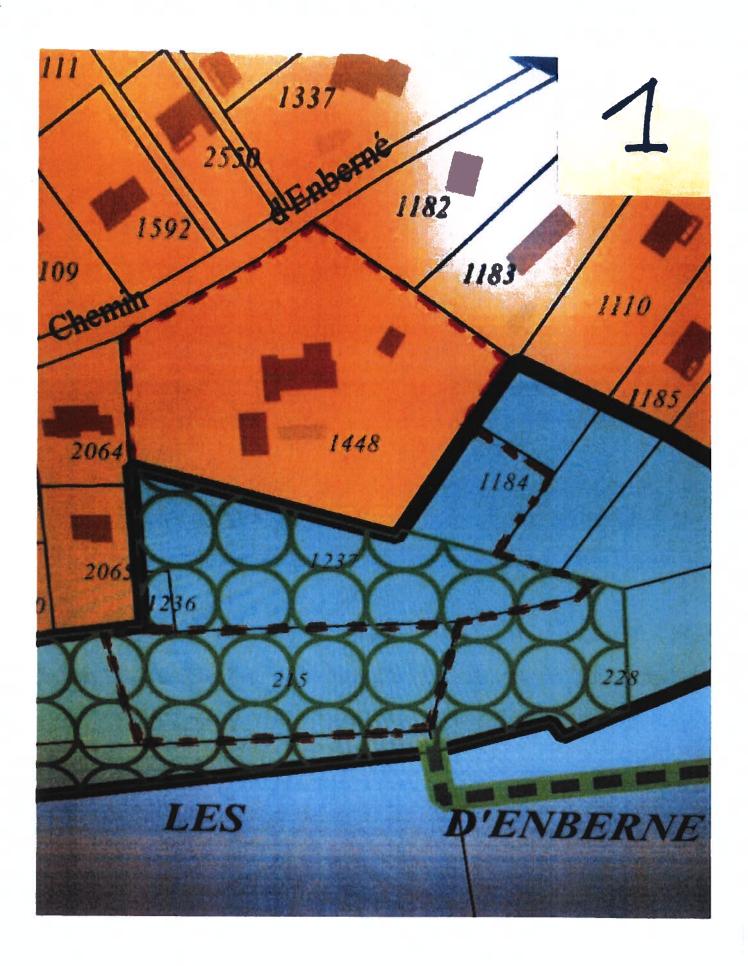
### Notre constat

Le règlement graphique - Secteur Nord du PLU révèle une incongruité en déclassant 7 parcelles en Zone nature et boisée classée (N) en traçant deux dents inappropriées alors que la réelle ligne topographique du bois va de l'angle Sud-est de la parcelle n° 2065 à l'extrémité ouest de la parcelle n° 226 d'où commence également la pente du terrain à la lisière du bois tel qu'elle existe aujourd'hui.

### Dans le parfait et complet respect du PADD, nous sollicitons :

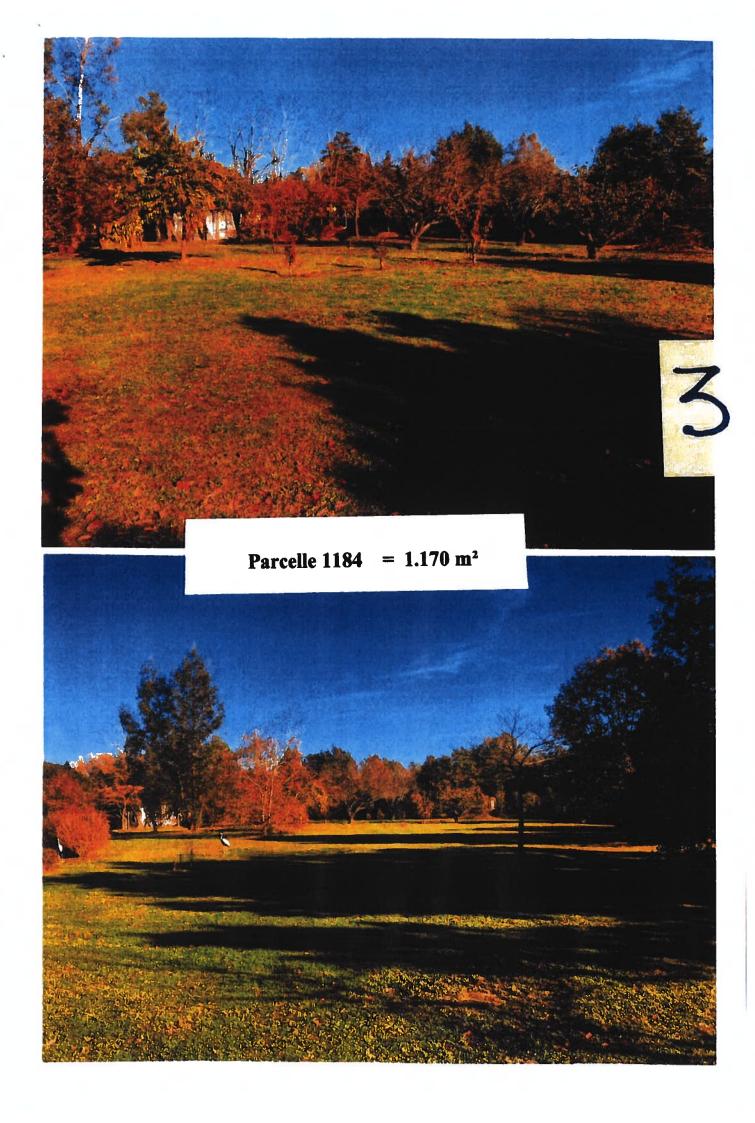
Que les parcelles 1236, 1237 et 1184 soient laissées en zone constructible où elles ont toujours été classées et donc reclassées en zone UC.

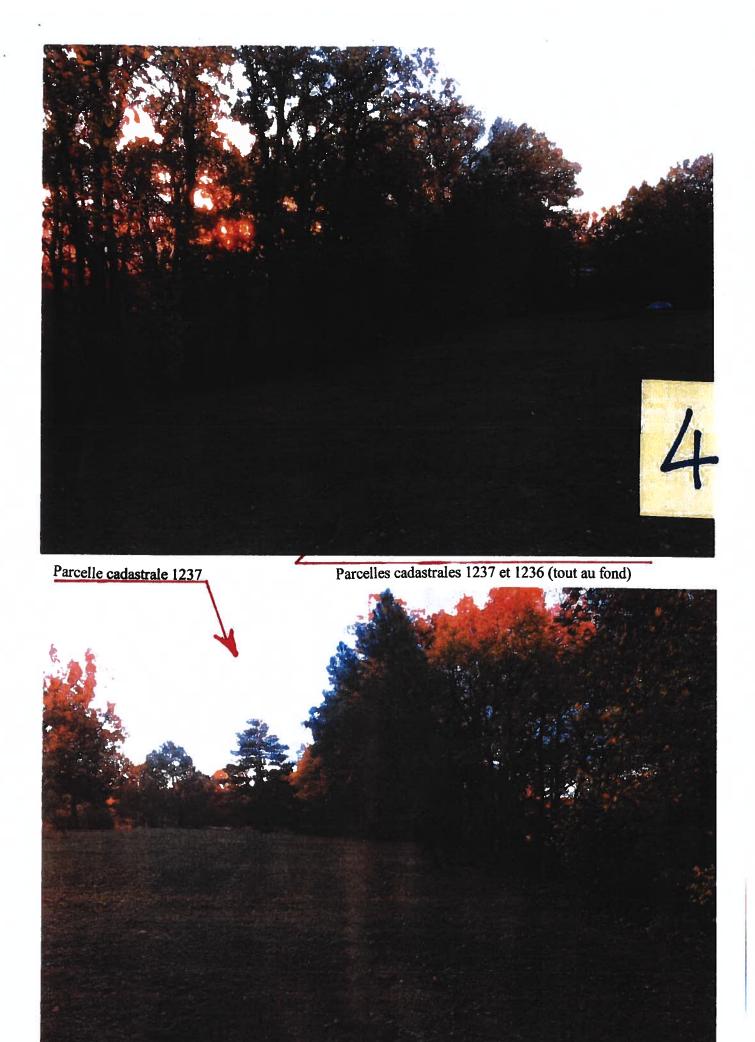
La modification que nous sollicitons n'est pas contraire, et ne va pas à l'encontre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui s'attache à donner les directions du projet.





Images ©2020 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2020 20 r





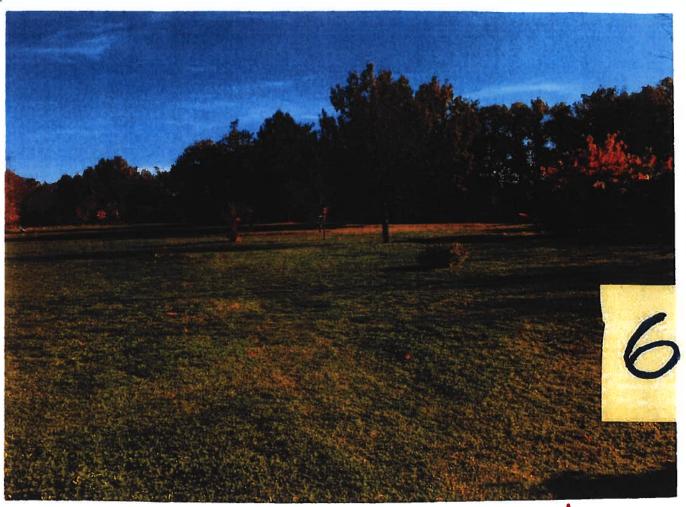


Parcelle  $n^{\circ}1237 = 4.971 \text{ m}^2$ 

Vue Ouest (lisière du bois à gauche)

Vue Est (lisière du bois à droite)





Vue d'ensemble de la parcelle  $n^{\circ}1237 = 4.971 \text{ m}^{2}$ 



remin au commutanio enfuetua le 01/12/20.

# Remarques par rapport au projet déposé

faible fréquentation *relevée par Mr Galuppo Eric du Conseil Départemental, Direction des Routes (voir* 1 / Je demande le classement de la RD29F en « autre voie » sur le règlement du PLU en raison de sa 3 documents joints) ainsi que l'ajout du nom des départementales sur le plan de zonage

2/ Modification du Zonage du document graphique de la parcelle ZA126 devenue maintenant (suite à documents joints). Ces nouvelles parcelles sont constructibles dans l'actuel PLU et constituent des concertation, ma demande avait reçu un avis favorable conforme aux orientations définies dans le Je demande le maintien de ces parcelles ZA 502 et ZA503 de l'actuel cadastre en zone Uc (voir dents creuses entièrement bordées de constructions. Dans les *observations recueillies lors de la* mon projet validé par la mairie de DP et CU) les parcelles ZA 502 et ZA 503. PADD axe2 (voir 4 documents joints)

### 1. RD29F



## PAYSAGES/L'ARTIFEX

2. Le réseau routier

La proximité d'axes majeurs de circulation, notamment l'A 62 à l'Est et la RN 224 au Sud participent au désenclavement de Larra à travers une accessibilité facilitée vers la métropole Toulousaine et le pôle aéronautique. Le réseau routier permet également de rejoindre Grenade en moins de 10 minutes et de maintenir un accès rapide à ses Larra dispose d'une accessibilité renforcée et un réseau routier dense. services et commerces de proximité. La commune de Larra est traversée par de nombreuses routes départementales qui desservent le territoire communal :

- La RD 64B qui traverse la commune du Sud-Ouest au Nord-Est,
  - La RD 64, la RD 64E et la RD 29F, qui relient le centre-bourg, Launac et Saint-Cézert,
- La RD 87 qui traverse la commune du Sud-Est au Nord-Est, et qui permet de rejoindre Grenade,
  - La RD 87A qui relie l'Est de la commune à Merville.

La présence historique des axes a conditionné le développement urbain et l'implantation de la centralité de la commune. Le cœur de ville est articulé autour de la RD 648 et de son intersection avec la RD 29 F. Aujourd'hui, ces axes assurent une fonction de transit et de desserte locale. Ils sont complétés par la voirie communale qui permet de rejoindre toutes les zones d'habitat depuis le réseau routier principal.

y passent chaque jour (relevé de 2014), dont 5.7 % de poids lourds. On peut supposer que cette fréquentation de la RD 29F par les poids-lourds (environ 35 par jour) est due à sa proximité de la Route de Launac, Concernant la fréquentation du réseau départemental, les relevés effectués par le Conseil Départemental de Haute-Garonne indiquer que le trafic sur la RD 29F est faible, puisque seulement 470 véhicule reliant Launac à Grenade.

1 650 véhicules par jour dont 2.2 % de poids lourds et 1 336 dont 3 % sont beaucoup plus fréquentées puisqu'elles comptent respectivement En revanche, la RD 64B (relevé de 2015), et la RD 87 (relevé de 2009) de poids lourds.

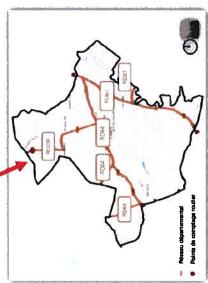


Figure 23 : Carte du réseau routier, réalisation Paysages

Révision du PLU de la commune de LARRA – 31 | Rapport de présentation | DIAGNOSTIC ET DYNAMIQUES EN COURS

« une autre voie » du point de chaussée. Comme dans le PLU vue du PLU avec une emprise RD29F considérée comme ramenée à 4 m bord de actuel

par rapport à axe RD29F et Avec une emprise de 10 m (profondeur parcelle 20m) 3m minimum en limite de propriété, constructions reste ~10 m seulement complexes sur ZA117 pour construction

Š

1.RD29F

L'ABF se prononcere sur le projet étant donne l'inscription des

■ GUERINEAU Lydie, SCoT Nord Touloussin

 Le zonage de la trame verte et bleue doit être revu pour s'adapter au terrainen suwant letrace des haies existantes

ecologiques seront protegees au tifre du L 151-23 du Code de Le zonege Ntvô sera revu et les composantes des corridors

GALUPPO Enc. Conseil Departemental 31, Direction des routes

La municipalité devra ensurte trouver le meilleur système de securisation des accès lors de la réalisation de l'opération. Des outils de financement permettent de financer ces amenagements (TA Les connexions sur le route départementale RD 64B devront être sécurisess, cette condition doit être ajoutée au réglement du PLU

celles des autres voies, à savoir un recut de 4 mêtres par rapport aux reprise de l'ancien PLU voies et empnse publique et en zone A et N. ce recul peut être port Pour les zones urbanisées, la régle peut être assimili est très contraignante au regard des potentalités d'urb routes departementales RD 28F et RD 87. long de ces axes de communication nécessaire: Pour les 200es urbanisées la a 10 metres au lieu de 25 metres.

Le regiement sers comples

Le réglement peut faire référence au règlement de service de gestion

des eaux pluviales qui est en cours de rédaction et qui devrait être adopte en 2020 afin de reglementer la gestion des eaux pluvales sur

Les documents présentés sont joints au compte-rendu ainsi que la cartographie Les participants n'ayant plus de question, la séance est levée du potentiel urbanisable du PLU en projet A Balma, 'e 2 judier 2019 RENARD Lucie, Paysages Extrait du document 0.3\_procedure\_avis\_PPA.pdf en page 10/69

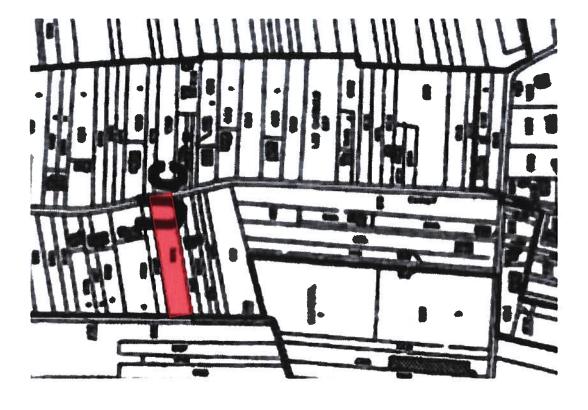
### 1. RD29F

### Zonage

- → GALUPPO Eric, Conseil Départemental 31, Direction des routes :
- Le nom des routes départementales devrait être rajouté sur le plan de zonage pour faciliter sa compréhension et l'instruction des permis.

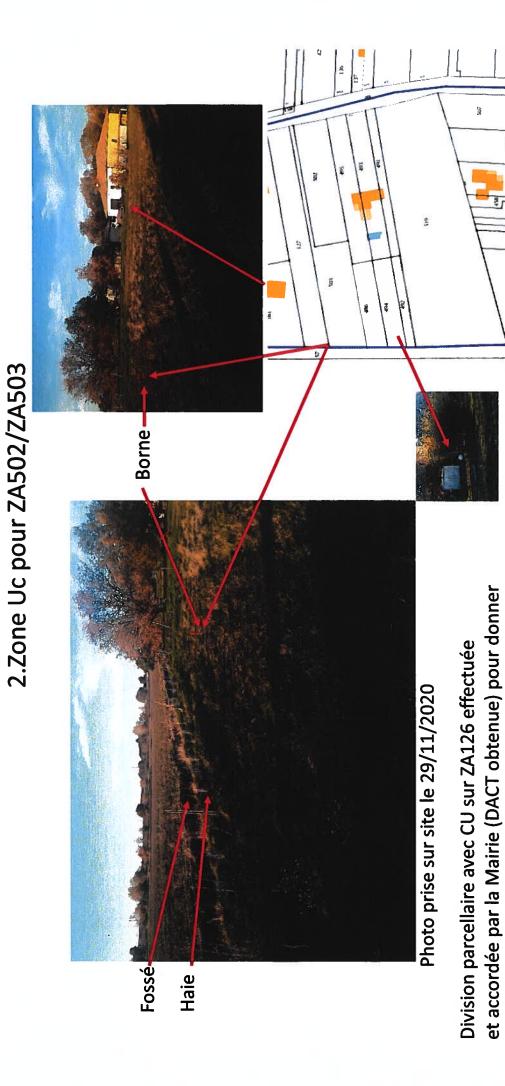
Le zonage sera complété.

Extrait du document 0.3\_procedure\_avis\_PPA.pdf en page 10/69



# 2.Zone Uc pour ZA502/ZA503

Dans le PLU actuel, la totalité de la parcelle ZA126 se trouve dans la zone UC



**Constructions actuelles** 

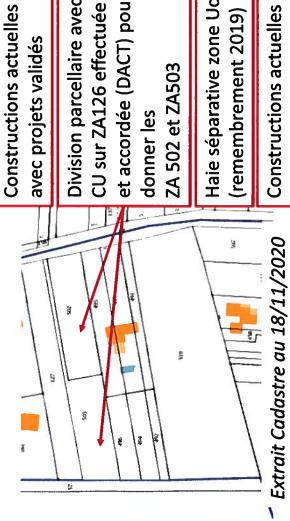
les ZA 502 et ZA503

Extrait Cadastre au 18/11/2020



# Zone Uc à maintenir

# 2.Zone Uc pour ZA502/ZA503



et accordée (DACT) pour Division parcellaire avec CU sur ZA126 effectuée avec projets validés

Haie séparative zone Uc/A (remembrement 2019)

**Constructions actuelles** avec projets validés

 La zone est bordée de constructions, le découpage actuel avec un et avec le PADD orientation axe 2 comblement des dents creuses. déclassement de la moitié de la parcelle en zone agricole est en contradiction, avec mon projet accepté et validé par la Mairie,

- les réseaux. Elle est bien délimitée pour séparer urbanisme et terrain agricole par une haie fraîchement plantée lors du dernier remembrement (2019) De plus cette zone est proche de la RD29F, desservie par tous
  - De plus cette zone présente aucune valeur agraire par son emplacement et par la nature des sols

Remorgan Bo DACT a élé dolenne de 06 Gdobre 2020 Le cou et la DP dolent de 2015.



Vue aérienne au 18/11/2020



# 2.Zone Uc pour ZA502/ZA503

Projet de Zonage soumis à l'enquête

CANALYZO   CANALAM	hors due concentrations definies par le PADO (ap. 1)  DEFAVORABLE  Hors des consentations définies par le PADO (ap. 2)  Hors des crientations définies par le PADO (ap. 2)  Hors des crientations définies par le PADO (ap. 2)  DEFAVORABLE  Hors des crientations définies par le PADO (ap. 2)  CONFORME E  DEFAVORABLE  DEFAVORABLE  DEFAVORABLE  FAVORABLE  FAVORABLE  CONFORME aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  CONFORME E  DEFAVORABLE  FAVORABLE  CONFORME aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME AUX conformes aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME AUX conformes aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME AUX conformes aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME AUX conformes aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  CONFORME AUX conformes aux crientations définies par le PADO (ap. 2)  FAVORABLE  FAVOR
2344 , 2349 CHAMAMI CHEMANG Demands do miss en constructibilità CHESTOPIE AMAMI Demands do miss en constructibilità CHESTOPIE EAMINE Demands do miss en constructibilità CHESTOPIE EAMINE Demands do miss en constructibilità PAUL MASCHI Demands do miss en constructibilità excollett AMACHI Demands do miss en constructibilità CONDESS MACALIE Demands de miss en constructibilità DEPERT MACALIE Demands de miss en constructibilità AMACHI DEPERT MACALIE Demands de miss en constructibilità SANT PAUL ANDRE DEMANDS de miss en constructibilità DOMECOL CHESSEN Demands de miss en constructibilità DOMECOL CHESSEN Demands de miss en constructibilità DOMECOL CHESSEN Demands de constructibilità Projet MATHELI GLASSE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI COMBONITA DE CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI COMBONITA DE CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI COMBONITA DE CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI COMBONITA DE CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS Demands de miss en constructibilità Projet MATHELI CARRESTE DEMANDS DEMANDS DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DEMANDS DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DEMANDS DE MATHELI CARRESTE DE MATHELI CARRESTE DEMANDS DE MATHE	1) 1 (con 3)
2340 , 2344 , 2349 CHARAMA  CHESTOPHE  CHARAMA  CHARAMA  CHARAMA  CHARAMA  CHARAMA  Demands de mise en constructibiles  LAPEVE EANINE  PAUL MASCH  VERBETT JOSANE  CONGER WAGALE  CONGER W	1 or to 3 d d d d d d d d d d d d d d d d d d
CHESTOPHE  LAPENEE EARLY  Demands de mass en constructibilite  LAPENEE EARLY  Demands de mass en constructibilite  PAUL MACON  PAUL MACON  COMBER MACALE  Demands de mass en constructibilite  BOUPREN MACALE  Demands de mass en constructibilite  COMBER MACALE  Demands de mass en constructibilite  DEMANDS de Mass en constructibilité  DOMECOL CHRESKY  Demands de un demands mages  MATHIEL GUA  Demands de mass en constructibilité  DOMECOL CHRESKY  Demands de un demands mages  DOMECOL CHRESKY  Demands de mass en constructibilité  DOMECOL CHRESKY  Demands de un demands mages  DOMECOL CHRESKY  Demands de mass en constructibilité  DOMECOL CHRESKY  Demands de du changement des négles  DOMECOL CHRESKY  Demands de de mass en constructibilité  DOMECOL CHRESKY  Demands de mass en constructibilité  DEMANDS de mass en constructibi	defines par in PADO (and 1 or last 5) defines par in PADO (and 1 or and 3) defining par in PADO (and 1 or and 3) defining par in PADO (and 2) defining par in PADO (and 3) defining part in PADO (and 3) defining defining pages in PADO (and 3)
THEOUT D AMEN Demande de mes en constructibiles PALI, MACON D'AMEN Demande de mes en constructibiles PALI, MACON Demande de mes en constructibiles BPALI, MACON DEMANDE Demande de mise en constructibiles GENERES MACALIE. Demande de mise en constructibiles Demande de mise en constructibiles DEMEUR MONTES DEMANDES DE PROJECTES DE PROJECTES DEMANDES DE PROJECTES DE PROJECTES DE PROJECTES DEMANDES DE PROJECTES D	definites part in PADO (ann 1 et ann 3, cf definites part in PADO (ann 2 et ann 3) definites part in PADO (ann 2 et ann 3) definites part in PADO (ann 1) definites part in PADO (ann 1) definites part in PADO (ann 2) definites part in PADO (ann 2) attent definites dans in PADO (ann 2)
THEOUT D. AMEST  PAUL MACON  VERMETT, DISSAME BENDESENT ANDRE COMBER MACALLE  DEPRESENT BENDESENT ANDRE COMBER MACALLE  DEPRESENT BENDESENT ANDRE COMBER MACALLE  MACHINE BENDESENT ANDRE MACH	defines per le PADD (ans 1 et ave 3) itiens définies dens le PADD (ans 1) définies per le PADD (ans 1) définies per le PADD (ans 1) définies per le PADD (ans 1 et ave 3) alors définies que le PADD (ans 2) alors définies a
PAUL MASCH  VENETIN DESAME  COMMER MAKALE  COMMER M	itions definities dens is PADD (pare 1) definites par le PADD (pare 1) definites par le PADD (pare 1) definites par le PADD (pare 2) stons definites dans le PADD (pare 2) stons definites asses le PADD (pare 2) stons definites pares le PADD (pare 2) stons definite pares le PADD (pare 2) stons definite pares le PADD (pare 2)
SUPPLETT) DOSLAVE     BORDBERT AND RE     COMBER MAKALIE     COMB	definites per le PADD (see 3) definites per le PADD (see 3 et eas 3) Abres definites dans le PADD (see 2) Abres definites dans le PADD (see 2) ABRES SERVE SEE AVADO (see 2)
COMDER WAGALE. Demands de mise en constructibilisé COMDER WAGALE. Demands du sichemann des rights ROY SAMUE. COMPEUX MACHE. CO	definites per le PADD (ame 1 et ame 3) stores definites dans le PADD (ame 2) stores definites dans le PADD (ame 2) stores destinates dans le PADD (ame 2) stores definites dans le PADD (ame 2) stores definites dans le PADD (ame 2)
COMBER MACALLE Demands do changement des règes ADPELY MICHEL DUPELY DEMANDRE DUPELY MICHEL DUPELY MI	stone definites dans to PADO (ane 2) from delinea assis to PADO (ane 2) ADO (antiesty states to PADO (ane 2) ADO (antiesty states to PADO (ane 2) ADO (antiesty states to PADO (ane 2)
ROY SAMUEL  OUPERX MICHEL  FREGERC BETT  SAMIT PAUL ANDRE  MATHEU GIVE  MATHEU  MATHEU	
OUPERT MICHEL  DUPERT MICHEL  DUPERT MICHEL  DUPERT MICHEL  DUPERT MICHEL  DUPERT MICHEL  SANT PAUL ANDRE  AMANHEU GIVE  TOTAL ANDRE  MATHEU GIVE  TOTAL MICHEL  DOMECOL CHRISTIAN  DOME	
DUPIEUX MICHE. Demande de mise en coustructidité de COUPERON MICHE. Demande de mise en coustructidité de COUPERON SELVIS Demande de mise en coustructidité de MATHIEU GILOA Demande de protexten de régien AATHIEU GILOA Demande de protexten de régien AANCER NIESENY Demande de protexten de régien Demande de mise en constructibilité DOMÉCQ CARESIAN Demande de mise en constructibilité DOMÉCQ PAREMINE Demande de mise en constructibilité DOMÉCQ PAREMINE Demande de mise en constructibilité Projet de création d'une salte Révinement de s'échement des régies AEDITÉS ORGANISME CHANGE L'I d'Angement des régies Métres AEDITÉS ORGANISME DEMANGE CARRIÈRE DEMANGE CARRIÈRE DEMANGE CARRIÈRE DEMANGE CARRIÈRE DEMANGE CARRIÈRE DEMANGE DE COUSTINCTIBILITÉS D	All Miles and Al
OUPERIX MICHE.  FIEDERIC BETT  FAMILIES GLOA  MATHER SHORE  MATHER SHORE	
FEDERIC BETT Commande de mise en constructibilité d'ALTHEUGIG MATHEUGIG MONTON COMMANDE COMMANDE COMMANDE COMMANDE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMENTAINE COMMANDE COMMENTAINE COMMENTA	
SANTY PALL ANDRE MATHEU GICA  ARCIER THEENY DOMECQ CHRISTIAN DOMECQ CARRIER FAM OF CARRIER DOMECQ CHRISTIAN DOMECQ CARRIER DOMECQ CARRIER DOMECQ CHRISTIAN DOMECQ CARRIER DOMECC CARRIER	
MATHER PORT STATE OF THE PORT	The state of the s
AACHER THERAY  AMORE THERAY  Connected to miss on constructibility  DOMECO, CHRISTIAN  DOMECO, CHRISTIAN  Commande do miss on constructibility  DOMECO, CARRIERE  Project de cristian d'une sale  REAN DE CARRIERE  Commande de miss on constructibilità  Project de cristian d'une sale  REAN DE CARRIERE  Commande de miss on constructibilità  SALEDIRA ONCAVAN  SALE REGILINE  FERMANCIA DE CARRIERE  Commande de de miss on constructibilità  FERMANCIA DE CARRIERE  Demande de de miss on constructibilità	
AMDRE THEENY d'Implantation  DOMECQ CHRISTIAN Demands de miss en constructibilità DOMECQ CHRISTIAN Demands de miss en constructibilità DOMECQ TABENNE Demands de miss en constructibilità SEAN DE CARRESE Generale du changement des règles MEDITA DOSANA SAN Es câbures ISAN DE CARRESE Demands de miss en constructibilità	the aux strategies define demails for 1)
DOMECQ CHRISTIAN Demande de mas en constructibilità DOMECQ FABENNE Demande de mas en constructibilità Projet de tréation d'une salte REAN DE CARRERE Generale et securif de la revant Cernande du changement des régles JEAN DE CARRERE Demande de mas en constructibilità	conforme son extentiations definies dans le PADD (zue 2) FAVORABLE
DOMECQ FABIENIE: Demands de mese aa constructibilité REAN DE CARRENE d'évalementiel et accesse de chevaux Demands du changement des hégies AEDYRA DISSARA. Sur les côbures JEAN DE CARRENE. Demands de mese en constructibilité	hors des orientations définies par le PADO (ave 1) DEFAVORABLE
Projet de crieation d'une salte ESAN DE CARRESTE d'évelunementéel et accusell de chevaux Demande du changement des régles Ser les côbures	STATE OF STREET
AGDYNA OKSANA Sur its olbures JEAN DE CARRIERE Demande de mes en constructibilité	17 ===
MED'THA DHEANN THE BOUNDS THE STATES SET THE S	TROUBLE
JEAN DE CARREDE Demande de mos en constructibilité	conforms aux ortentations definites dans le PACO (aux 2) SAVONABLE
	hors des orientations définies per le PADD (axe 1) DEFAVORABLE
18/02/2019 i 1593 conforme aux enistrations de mise en constructibilité conforme aux enistrations d	conforme aux ententations delinies dans le PADO (aux 2)
Demande de suppression de RECON CONNIENE l'emplecement réserve	conforme aux orientations définées dans le PACD (axe 2)
FAVEREAU JEROLAE Demande de raise en constructibilité	hors des omentactions définies par le PADD (sue 1)
MORASSUT UNBERTE Demande de mise en constructibilite	nies par le PADO (ane 1 et ans 3) . «f
ex 50 ABRATE DAMIEL Demande de maintien en zone agricole	conforme aux orientations délinies dans le PADD (aux 1) FAVORABLE
00, 102, 104 et BUSQUE FRANCINE Demande de mise en constructibilite	hers des orrentations définites par le PADD (ave 1 et ave 3)  DEFAVORABLE

Extrait des observations recueillies lors de la concertation



A Centre des Impôts Foncier de Colomiers Par Mathieu SAUVANET Geomètre principal Support numérique :-Skiné D'après le document d'arpentage dressé Par Laurent POUJADE (2) COLOMIERS Réf.: DOSSIER 190675 8P20305 1 allée du GEVAUDAN undi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H ou sur rendez vous 31776 COLOMIERS CEDEX Téléphone : 05 62 74 23 50 Fax: 05 62 74 23 67 cdif.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr 162 187 163 160 188 161 127 57 126 495 137 125 493 3000 496 491 494 -492 143 167

remis au commissaire enjueteur le 0/12/20

Date de l'édition : 20/08/2019

Tél: 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 05/09/2019 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL LBP ETUDES ET CONSEIL

### SF1904214302

				DESIGNATION DES	PROPRIETES						
Dépai	rtement	∵ 031			Commune: 5	92	LARRA				
Section	N° nlan	PDL	N° du lot	Quote-part	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
00011011	, pion			Adresse			N° de DA	Section	n° plan	Contenance	
ZA	0123				0ha09a25ca		592 0000881	ZA	0491	0ha04a41ca	
				915 CHE DE CANTEGRIL							
							592 0000881	ZA	0492	0ha02a68ca	
ZA	0124				0ha13a95ca		592 0000881	ZA	0493	0ha08a84ca	
				915 CHE DE CANTEGRIL							
	=:						592 0000881	ZA	0494	0ha05a22ca	
ZA	0125				0ha12a00ca		592 0000881	ZA	0495	0ha09a42ca	
	0125			915 CHE DE CANTEGRIL	Olla 12a00Ca		392 0000661		0495	Ullau9a42Ca	
				915 CHE DE CANTEGRIL			592 0000881	ZA	0496	0ha05a72ca	
							392 0000001	~~	0490	UllauGa72Ca	
					1	<u> </u>					

### OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

4 me taget / My Hiquel \$15 chemen de Cautequel 31330 Laria A l'attention du Commissaire cuqueteur Objet Enquêle Perhéque modification PL publique sur la rocision du PLU, mous veusons Pour mole part, nous avons demondé lene de vision de Forain (Paralle Z 123 Z 24 Z 125) Nous avons engage des frais pour Cloture, Formage, Coffiet electrique, réserves sers, servitude et chemin d'aces. Suite de la modification du PLU, noves noves senquiellous sur les conséqueuces que celles ci pourrait entrainer Nous avens que 2 offres seer ce leurein le vous prie d'agreer fadame, l'expression de mos respectuerses salutations. Courrier remes en manu propre - le 1/12/20remis au committant enferteur. le 1º déc 2020. ARRIVEE 1

PILLON Nathalie 195A route de St Paul 31330 LARRA



MAIRIE DE LARRA M. Le Maire Place du village 31330 LARRA

Objet : demande de déclassement de terrain agricole

Larra, le 31 mars 2016

Monsieur Le Maire,

Je sollicite par la présente le déclassement d'un bien immobilier.

Il concerne le terrain agricole suivant :

Lieu dit : Espregatory Section G, parcelle n° 523

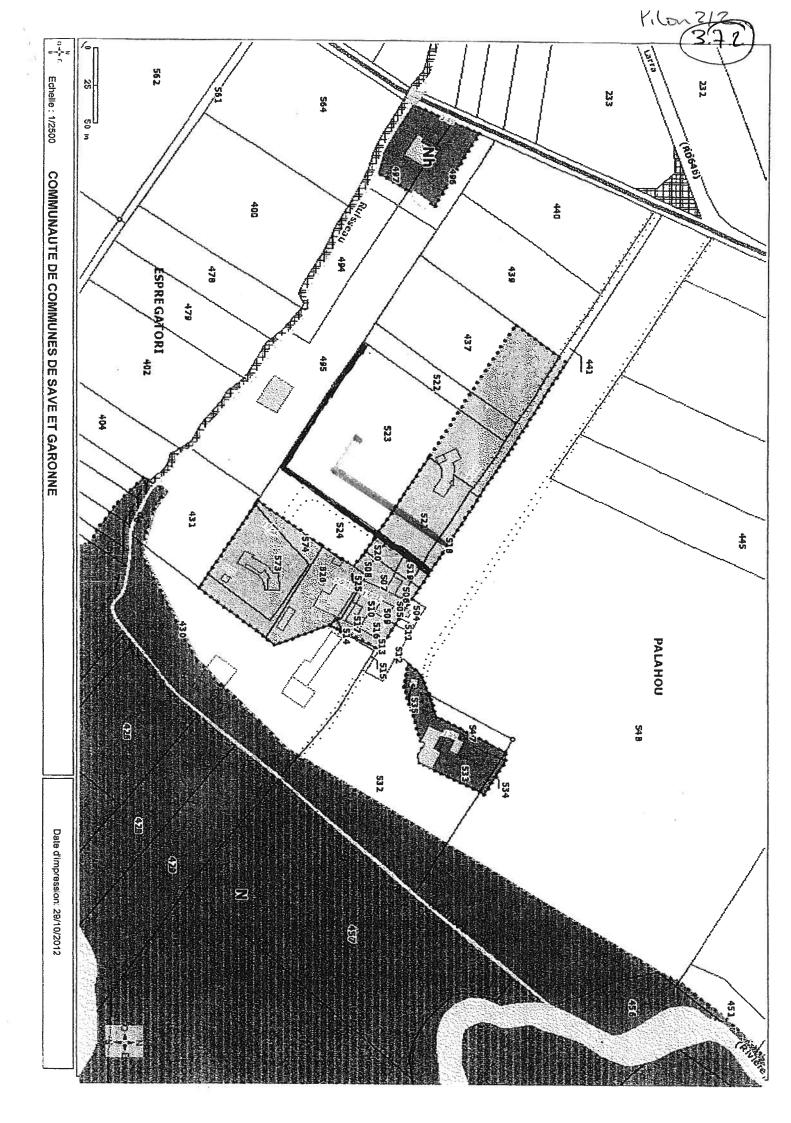
Ce terrain n'est plus exploité à ce jour et pourrait faire l'objet d'une modification du PLU, je souhaiterais qu'il soit classé en zone constructible.

J'envisage la construction d'un hangar qui servirait à entreposer du matériel, matériel appartenant à la société ALQUIER TP, société ayant son siège social sur la parcelle mitoyenne.

Je vous remercie de me tenir informée de l'avancement de la procédure.

Dans l'attente, je reste à votre entière disposition et vous prie de recevoir, Monsieur Le Maire, mes respectueuses salutations.

PILLON Nathalie



(212) MesOpinions



3.8.1)

remis au commissaire

### Larra: non à l'hyperurbanisation du centre-village

∴ Auteur : Les Motivés d'Encoste ⇔ Créée le 17/11/2020 117 signatures

Destinataire(s): Elus locaux

Le projet de PLU associé au PPAD prévoit l'achèvement de l'urbanisation entre le lotissement Encoste-Pyrénées et la mairie avec une possibilité d'environ 50 lots et des parcelles approximatives de 500m².

Cette nouvelle densification du centre-ville serait préjudiciable et aurait pour conséquence la dégradation du paysage, l'augmentation des nuisances sonores, l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés ; les écoles (maternelles et élémentaires) étant déjà saturées (capacité, effectif par classe, stationnement déjà très tendu).

L'ancienne équipe municipale a fortement dérogé au PLU actuel en autorisant des constructions hors PLU.

L'actuelle équipe élue en Mars dernier, avait basé sa campagne sur le slogan « Larra Autrement », promettant un développement raisonné du cœur de village.

Nous devons nous mobiliser contre ce projet qui va à l'encontre de leurs engagements, de nos intérêts de vie à tous, en stoppant cette course effrénée à l'urbanisation à TOUT prix, enrichissant avant tout un lotisseur.

NON, à un Larra dortoir, sans âme et défiguré, à l'augmentation des taxes et impôts.

NON au projet de PLU.

La priorité budgétaire doit être donnée aux écoles afin d'en maintenir la qualité d'enseignement et d'apprentissage à laquelle les enfants et les enseignants ont droit, aux infrastructures collectives pour permettre le développement d'activités sportives et associatives, répondant aux besoins de la population actuelle (gymnase/ salle pour la pratique de sport adultes...)

Il y a tant à faire aujourd'hui pour améliorer notre quotidien.

Larra n'est pas vendre à n'importe quel prix!

### Liste des 117 signatures et 42 commentaires :

17/11/2020 14:08:21 - Beaumont - Corinne

Non à la défiguration de notre village. Oui au logements sociaux mais pas en plein centre derrière notre belle église! Avec l'hyperubanisation de ce site nous devons nous attendre à la fin des cloches et du carillon pour "nuisances sonores"! Laissons à Merville et Aussonne les lotissements de blocs mitoyens ne faisant que l'enrichissement de lotisseurs peu scrupuleux à urbaniser loin de chez eux! Et puis urbaniser pour qui! L'industrie toulousaine va mal, les emplois se perdent, la démographie toulousaine a du plomb dans l'aile pour plusieurs années! Améliorons notre qualité de vie au lieu de vouloir à tout prix entasser les gens!

23/11/2020 13:35:38 - Beaumont - Olivier - 11 impasse d'encoste - 31330 - Larra

Oui pour le développement de Larra. Non a des terrains minuscule et mal pensé dans un bourg qui a du charme!

23/11/2020 13:45:28 - Chabert - Lara - 8 rue des Pyrénées - 31330 - Larra

23/11/2020 13:52:02 - Mazens - Julien - 4 rue des Pyrénées - 31330 - Larra

Je signe parce que je ne m'imagine pas comment la mairie peut envisager de telles choses à quelques mêtres de ses portes. Grandir oui mais pas n'importe comment!!

Il faut que Larra se développe mais pas avec de l'hyperurbanisation. Mais une urbanisation raisonnée qui tient compte de l'évolution du nombre d'habitant et en même temps l'évolution nécessaire des infrastructures (école...)

23/11/2020 13:55:39 - Dumusy - Eddy - Rue des Pyrénées - 31330 - Larra

23/11/2020 13:57:33 - Brakha - Rachel - 12 RUE DES PYRENEES - 31330 - Larra

23/11/2020 13:58:53 - Alexandre - Elodie - 4 rue des pyrenees - 31330 - Larra

Larra est suffisamment saturée, 30 enfants en maternelle par classe, préservons notre beau centre ville, des choses plus importantes sont à faire plutôt que de le saturer avec des logements entassés les uns sur les autres non necessaires

23/11/2020 14:09:16 - Diaz - Stephanie - 250 CH DE LA TERRASSE - 82290 - Lacourt

Je ne pense pas que se soit aimer notre village que le bourrer de constructions. Les Larrassiens aiment leur village et ne souhaitent pas vivre en "ville". Beaucoup d'autres projets devraient voir le jour avant d'en arriver à étouffer notre village

23/11/2020 14:15:07 - Ricaud - Manuel

Complètement d'accord

23/11/2020 14:19:22 - Ghirardi - Marine - 1760 route de saint Paul - 31330 - Larra

23/11/2020 14:21:45 - Baenas - Beatrice - 2 rue des tournesols - 31330 - Larra

23/11/2020 14:25:05 - Charrié - Florence - 1674 route de bretx - 31330 - Larra

Contre l'urbanisation à outrance de notre village II faut que les terrain constructible soient de minimum 1200m2 On veux pas d'un village dortoir On a surtout besoin d'une école et un parking pour la maternelle et un nombre d'atsem conforme au nombre de classe Contre aussi le projet de bar à larra

23/11/2020 14:25:44

23/11/2020 14:46:45 - Frédéric - Baenas - 2 rue des tournesols - 31330 - Larra

Je signe car J'habite à encoste et suite à l'arrivée d'un nouveau lotissement il y a 2 ans entre-nous et la mairie, la nuisance sonore a été augmentée dans le quartier. Les écoles sont déjà saturées avec près de 30 élèves par classe, les écoles n'ayant plus de classes disponibles. C'est unpetit village qui doit garder son àme et sa qualité de vie, rester paisible. C'est pour cela que nous sommes venus nous installer à Larra en 2008. Je ne veux pas que Larra soit une extension de Merville ou l'on construit à tout va. Merci pour cette pétition

23/11/2020 14:53:50

23/11/2020 15:21:02

23/11/2020 15:23:51 - Carropoli - Adeline - 2 RUE DES ROBINIERS - 31330 - 31330 - grenade

23/11/2020 15:29:16 - Donnot - Gwendoline - 461 Chemin de Landery - 31330 - Larra

23/11/2020 15:32:40 - Lacombe - Valerie

23/11/2020 15:36:06 - Lacombe - Laurent

23/11/2020 15:46:07 - Poitou - Paméla

23/11/2020 15:59:00

Parce que j'ai envie que nous gardíons un village où il fait bon vivre avec de grands espaces et un cœur de village dynamique et non dortoir.

23/11/2020 16:09:14 - Fabre - Angélique - 27 rue des tournesols - 31330 - Larra

Je suis contre la densification des habitations dans mon village et près de ma maison. J'ai choisi de vivre en campagne, pas en ville. Habiter à Larra sur un terrain de moins de 500 m² me paraît être une aberration. D'autres villages, plus près de Toulouse font ce choix, justement parce qu'ils sont + près. Et qui dit augmentation du nombre d'habitants, dit augmentation des infrastructures municipales, on aura complètement perdu notre esprit rural. Je dis NON.

23/11/2020 16:10:18

Je ne veux pas que notre village devienne une cíté dortoire comme d'autres villages proches le sont devenus et ont été défigurés. Je souhaite protèger notre école, nos commerçants et notre patrimoine. Nous ne voulons pas avoir des classes surchargees

23/11/2020 16:19:07 - Castelnau - Audrey

23/11/2020 16:28:24

23/11/2020 16:30:42 - Lamarche - Isabelle - 1840 Route de Saint Paul - 31330 - Larra

23/11/2020 16:40:09 - Berrie - Philippe - 1840 route de saint Paul - 31330 - Larra

(3,8,2)

Je rejoins de nombreux commentaires déjà cités. Pourquoi habiter dans un petit village à 25km de Toulouse si c'est pour à terme être dans village aussi densifié que ceux proches de Toulouse ? Avec des prix de logements qui augmenteront forcément avec ça... une école mal organisée à cause du manque de budget et avec des classes déjà surchargées sans solutions annoncées... et surtout avec la crise actuelle qui influe fortement sur les pertes d'emplois dans le bassin toulousain et dont nous n'avons aucune vision sur la durée de celle-ci, ni sur l'impact final sur notre futur façon de vivre... je pense que d'autres priorités budgétaires seraient plus judicieuces notamment dans les améliorations de l'école (cantine, réduire les effectifs par classe....) et pour le développement de petits commerces de proximité pour dynamiser le cœur du village sans dénaturer celui-ci... donc NON au projet PLU

23/11/2020 22:39:37 - Unknow - Olivier

23/11/2020 23:03:42

24/11/2020 07:00:11 - Raffi - Stéphane

24/11/2020 07:23:13 - Cornu - Yann - 25 rue des balaguas - 31330 - Larra

24/11/2020 08:06:30 - Losno - Magali - 26 impasse d encoste - 31330 - Larra

24/11/2020 08:48:54 - Ibrac - Anne catherine - Bordevieille - 31330 - Larra

Je souhaite que Larra garde cette âme de village de campagne, que l'on fasse un centre village harmonieux variant espaces verts, pavillons et commerces. Le cœur de village doit vivre et non servir de dortoir étriqué. De plus, pourquoi densifier la population au village et ne pas agrandir l'école de manière pérenne ? Nos enfants n'ont ils pas le droit d'apprendre dans des conditions décentes ? Pourquoi les mettre dans des préfabriqués ??

24/11/2020 09:26:41 - Kerninon - Gaëlle - 31330 - Larra

Avec ce projet de PLU, combien de nouvelles familles vont venir s'installer et grossir le nombre d'élèves à gérer alors que la mairie est déjà incapable de gérer la situation existante ? Classes surchargées, enseignants épuisés, locaux minuscules, parking saturé... Et que dire de la dégradation du centre ville. Un tel projet est une honte.

24/11/2020 10:50:39 - Duquenne - Fanny - 551 chemin de la petingue - 31330 - Larra

Je suis contre I l'urbanisation de nos petits villages. Arrêtez de détruire notre art de vivre à la Française en supprimant tout ce qui fait le charme de nos petits villages Français

24/11/2020 12:11:17

24/11/2020 13:28:44 - Cabanel ader - Jessica - Rue des robiniers - 31330 - Larra

Je ne suis pas d'accord avec le projet!! Ce jolí petit village va finir comme tous les autres saturé de partout.

24/11/2020 13:36:34 - Vazzoler - Laurence - 797 chemin des Bellots - 31330 - Larra

Projet immonde. Tant esthétiquement qu'économiquement. Le développement cohérent d'un village passe par un dosage local commercial et zones d'habitation surtout pour un centre de village. En l'état le village se transformera en dortoir. Le slogan de campagne en prends en coup. Par contre ce projet a été clairement annoncé lors de sa campagne durant une réunion publique (dédiée à l'urba je crois)

24/11/2020 13:59:52 - Cabanel - Fabien

Le programme de l'équipe municipal il y a 6 mois avant les élections: https://tinyurl.com/y2ah93uh Je cite l'article "le développement raisonné du cœur de village" https://tinyurl.com/y2kpubs4 "« LES ÉCOLES » AU CENTRE DES ACTIONS PORTÉES PAR LA LISTE « LARRA AUTREMENT »" Un énorme merci à la municipalité pour le non respect de leur programme électoral en moins d'un an!

24/11/2020 14:04:17 - Duquenne - Benjamin - 551 chemin de la pétingue - 31330 - Larra

24/11/2020 14:34:29 - Altès - Renaud - 6 pattus de bordevieille - 31330 - Larra

24/11/2020 16:09:52

24/11/2020 17:58:27 - Bourgeus - Angelique - 395B chemin de la petingue - 31330 - Larra

24/11/2020 19:44:41

24/11/2020 21:33:03 - Bes - Florence - 8 impasse des encoste - 31330 - Larra

24/11/2020 21:40:38 - Briquet - Mylene - 28 rue des Tournesols - 31330 - Larra

24/11/2020 21:41:11 - Legoix - Pauline - 1529b route de launac - 31330 - Larra

24/11/2020 21:42:37 - Moreau - Samuel

24/11/2020 21:45:00 - Blineau - Sonia - 4 bis rue des balaguas - Larra - 31330

Non à l'urbanisation excessive

24/11/2020 21:46:41 - Pascale - Lambert - 17 ch de lapeyre - 81600 - Gaillac

24/11/2020 21:58:44 - Schreiber - Lucile - 5 rue emile bliard - 86320

24/11/2020 22:18:45

```
23/11/2020 16:43:04 - Hourtané - Bruno - 18 impasse d encoste - 31330 - Larra
```

I habite Larra et le suis contre la densification

23/11/2020 16:52:19 - Dupin - Sophie - 291 Chemin de landery - 31330 - Larra

23/11/2020 16:52:43 - Langlois - Guillaume - 6a impasse d'Encoste - 31330 - Larra

23/11/2020 17:26:01 - Mosse - Stephanie - rue des vignes - 31330 - Larra

23/11/2020 17:39:14 - Penin - Martine - 31330 - Larrra

23/11/2020 17:57:22 - Lemarchal - Martine - 370 chemin des duffauts - 31330

23/11/2020 17:57:32 - Moisset - Sebastien - 12 rue des Pyrénées - 31330 - Larra

23/11/2020 18:05:20 - Morand - Christophe - 1763 A route de bretx - 31330 - Larra

23/11/2020 18:13:19

23/11/2020 18:13:22 - Sarthou - Virginie

23/11/2020 18:20:01 - Lachaise - Marine - 2579 route de larra - 31330 - Larra

23/11/2020 19:02:46 - Beaumont - Jade - 11 impasse d'encoste - 31330 - Larra

Nous avons fait le choix de venir dans ce petit village paisible afin d'entendre les coqs chantés, entendre le son des cloches de notre église, entendre les enfants rires et aujourd'hui nous voulons préserver cette àme de village, qui nous a enchantée dès notre arrivée.... Je dis NON à la densification de Larra

23/11/2020 19:10:19 - Mougenot - David - 6b impasse d'encoste - 31330 - Larra

Oui à l'urbanisation du centre bourg mais pas n'importe comment. Non à cet entassement de logements qui ne feront que détruire notre beau coeur de village et apporter des nuisances, nous en avons déjà suffisamment!! Nous avons besoin d'espaces verts où pourront se retrouver les larrassiens. Nous avons choisi de venir vivre à Larra pour sa tranquillité et pour sa qualité de vie.

23/11/2020 19:10:43 - Dagou - Danièle - 2 Impasse d'Encoste - 31330 - Larra

Nous avons choisí d'habiter LARRA il y a 3 ans pour justement fuir cette urbanisation que l'on retrouve partout. Nous ne sommes pas obligé de faire ça et surtout à ce endroit là. Ne gâchez pas le centre du village. Et ne devenons pas comme Merville ou Aussonne ( des villes hyper urbanisées). Il y a bien mieux à faire pour les habitants de LARRA.

23/11/2020 19:16:26 - Lassalle - Adrien - 7 D imp d'encoste - 31330 - Larra

Car c'est dommage de défigurer ce village en faisant de si petites parcelles !

23/11/2020 19:22:55 - Etcheverry - Xavier - 6 rue kleber - 31500 - Toulouse

23/11/2020 19:27:37 - Duthy - Alain - Rue de la rivoirette - 38510 - Morestel

23/11/2020 19:40:58 - Donnot - Clelia - 26 Rue patrice comboliaud - 36000 - Châteauroux

Contre I hyper urbanisation. Nous sommes à la campagne pas en centre ville.

23/11/2020 20:16:27 - Bulté - Delphine - 4 impasse du cantou - 31330 - Larra

23/11/2020 20:23:26 - Hazet - Marie - 1 impasse du Cantou - 31330 - Larra

Gardons un village à taille humaine.

23/11/2020 20:24:14

23/11/2020 20:26:49 - Camus - Nicolas - 2 impasse du cantou - 31330 - Larra

23/11/2020 20:30:25 - Guettet - Vincent - 1 impasse du Cantou - 31330 - Larra

Maman d'élèves scolarisés qui désespère de voir une école de qualité autant pour les enfants que les enseignants, marre de vivre dans un village dortoir..

23/11/2020 20:51:16 - Maillard - Aurelie - 21 rue des Tournesols - 31330 - Larra

23/11/2020 21:09:21 - Bihand - Aurore - 3057 route de guinot villa 9 - 31330 - Merville

23/11/2020 21:11:09 - Coste - Celine

23/11/2020 21:13:27

23/11/2020 21:23:16

23/11/2020 21:27:31 - Hourtané - Laetitia - 18 impasse d'Encoste - 31330 - Larra

23/11/2020 22:16:16 - Penin - Christian - 1840 b route de st paul - 31330 - Larra

Nous voyons ce qu'est en train de devenir le « village » de Saint Paul avec tous les lots construits et en train de se construire, moi qui ai grandit dans ce beau village, aujourd'hui je ne le reconnais plus. Et ce n'est certainement pas ce que je veux pour mon village actuel, et l'avenir de mes enfants. Larra est tellement bien ainsi.

24/11/2020 22:49:11 - Gadea - Mara - Chemin des bellots - 31330 - Larra

24/11/2020 22:55:20 - Carral - Coralie - 10 Impasse des papillons - 31330 - Larra

Larra est un village et doit le rester, afin de garder son atout charme. Pourquoi copier les politiques ringardes des villes voisines quand on voit le résultat aujourd'hui? Pourquoi bétonner et bitumer toujours plus quand la tendance actuelle est de verdir les villes? Merci de revoir votre copie sous peine de décevoir de nombreux larrassiens... Il y a tellement mieux à faire. Assumons notre statut de village à la campagne!

24/11/2020 23:06:29

24/11/2020 23:13:52 - Chehu - Soizic - 7 rue des robiniers - 31330 - Larra

25/11/2020 03:01:09

25/11/2020 04:00:07 - Blanco - David - 906 chemin des perpeillets - 31330 - Larra

25/11/2020 06:15:05 - Regnier - Camille - 97 rue du 19 mars 1962 - 312620 - Cepet

Pour garder un villageet non une ville dortoir

25/11/2020 06:16:23 - Cubero - Gabrielle - Impasse de cantegril - 31330 - Larra

25/11/2020 06:18:42 - Messina - Alexandre - 10 impasse de pièce grande - 31330 - Larra

25/11/2020 06:51:59

Car je suis larassienne et à la fois chasseresse! Je veux préserver notre village et garder nos bois et la verdure qui nous entoure!montez des blocs obligerez encore les animaux à partir et de ce fait vous contribuerez à faire disparaître certaine espèces .je suis aussi maman de 4 enfants et leurs enseignements et bien être compte aussi beaucoup pour moi je ne veux pas qu'ils se retrouvent comme dans les grandes ville avec de la misère dans la classe et surtout avec très peu de temps à leur consacrer .je ne suis contre dès logements sociaux car moi même issue de Toulouse j en suis partie à cause de tout cecí! Préservez nous!!!!

25/11/2020 07:28:01 - Ronzeray - Bettina - cité roguet bloc 9 appt201 - 31300

Bien sur non à un tel projet et oui a cette pétition. Des lots de 500m2!!! Un non sens à la campagne. Il y a mieux à faire comme déjà dit dans beaucoup de post. Ayant voté pour la liste actuelle, je ne peux penser que cette direction va être validée au vue de leur programme., Nous avons quitté merville il y a quelques années, ce n est pas pour revivre cette course effrénée au logement ici !!!

### 25/11/2020 08:46:55

Je fais partie des anciennes élèves du village. Arrêtons de remplacer nos champs par du béton !!!

### 25/11/2020 09:16:50

Défaire ce qui est déjà fait , c est la nouvelles municipalité

25/11/2020 11:04:10 - Busque - Michel - 420 ch bragneres basses - 31330 - Larra

25/11/2020 17:40:23 - Tissinier - Gwenaëlle - 20 impasse d encoste - 31330 - Larra

25/11/2020 18:58:00

25/11/2020 19:04:52 - Rossa - Kelly - 906 Chemin Des Perpeillets - 31330 - Larra

25/11/2020 20:50:42 - Moyaux - Audrey

Car le centre du village est notre espace de rencontre

25/11/2020 20:53:11 - Guerchais - Axelle - 1165 CHEMIN DE CANTEGRIL - 31330 - Larra

25/11/2020 21:25:21 - Hebert - Charlene - 1558 ROUTE DE BRETX - 31330 - Larra

25/11/2020 21:30:48 - Barutel - Isabelle - 1608 Route de Bretx - 31330 - Larra

j ai construit ma maison il y a 10 ans dans ce beau village pour son calme pour protéger mes enfants de la pollution leur montrer que vivre a la campagne leur apporter une qualite de vie et que sa joue sur leur santé de pas respirer des gaz toute la journée une ecole ou mes maitresse sont a l'écoute car dans les grandes villes c est moins faciles, je veux pouvoir continuer a voir des lapins des chevreuils pour courir a côté de nos maisons, ne tuer pas notre beau village, avec vos projets qui vont effacer sa beauté, Laisser nous dire le mot village car si vous continue on pourra plus le dire, vous devez en temps que maire ecoute vos citoyens.

25/11/2020 22:10:49 - Courcelle - Maryline - 6 impasse du rieutort - 31330 - Larra

J'ai choisi ce village pour ça beauté et son calme , la campagne. Je refuse de voir des maisons à perte de vue . Notre village c'est déjà bien agrandi depuis ces dernières années avec ces nouveaux lotissements . Si l'on continue à ce train là, il va falloir rasé notre belle forêt pour faire plaisir à nos élus pour leurs projets d'urbanisme ???? Que fait on pour les écoles, qui sont déjà pleines depuis X temps ?? Les places de parkings, on se gars à la mairie pour

aller chercher nos enfants ?? Non à ce projet !!!!Oui à nos campagnes et à notre qualité de vie !!!

25/11/2020 22:12:10 - Courcelle - François - 6 impasse du Rieutort - 31330 - Larra

26/11/2020 08:01:29 - Le trionnaire - Nicolas - 4 impasse du Rieutort - 31330 - Larra

Nous sommes venus sur Larra il y a 6 ans pour y faire notre famille à la campagne, au calme. Ce n'est pas pour que la ville (et ses nuisances) nous rattrappe. Je suis contre ce nouveau PLU qui va densifier le village (plus de surface minimum pour une construction?,immeuble?) qui sature déjà au niveau des écoles. Quel sera la suite? Supermarché ? Feux tricolore? Bouchon? Fin du carillon ?

### 26/11/2020 09:24:51

J'ai choisi de vivre à Larra il y a 9ans pour son le cadre de vie qu'offre ce beau petit village. La nature, la tranquillité, les grands espaces. Notre village est dynamique grace aux petits commerces, aux nombreuses associations et grâce à tous ceux qui impulsent de beaux projets. Mais attention à ne pas chercher une course effrénée à l'urbanisation qui va saturer nos infrastructures et faire perdre à Larra ce qu'il a de plus beau et précieux!!!

26/11/2020 09:40:00 - Le trionnaire - Celine - 4 impasse du rieutort - 31330 - Larra

Je suis contre le projet de densifier le centre du village! Je préférerais des commerces!

26/11/2020 12:05:09 - Brélivet - Rachel - 10 rue des Pyrénées - 31330 - Larra

26/11/2020 16:33:38 - Edouard - Anaïs - 13 rue les balaguas - 31330 - Larra

26/11/2020 17:01:53 - Gonella - Julien - 13 Rue des Balaguas - 31330 - Larra

Il faut arrêter de faire "des cages à poules" !!!

27/11/2020 08:55:10 - Cristofari - Brice - Chemin d'enberne - 31330 - Larra

27/11/2020 14:10:44 - Moyaux - Alexandre

29/11/2020 02:54:58 - Le turcq-pfeffer - Simon - 90 impasse des faures sud - 33420 - Génissac

29/11/2020 19:11:05

remis au commicane enfuêteur le 01/12/20.

Corinne Beaumont 11 Impasse D'Encoste 31330 Larra

> Larra, le 1<sup>er</sup> décembre 2020 A l'attention du commissaire enquêteur

Enquête publique portant sur le projet de révision du PLU

Madame,

Par la présente, je vous transmets mes observations et désapprobations quant au projet de révision du PLU sur la commune de Larra.

### Pour extrait du PADD daté de décembre 2018.

La réflexion menée sur le dit PAPP a permis de dessiner un projet de territoire à long terme, à horizon 2030. Ce projet est articulé autour de 3 grands axes :

- Axe 1 : Larra, territoire durable & préservé
  - Sauvegarder les richesses environnementales,
  - Préserver les ressources,
  - Valoriser la diversité des paysages,
- Axe 2 : Larra, territoire accueillant & solidaire
  - Modérer l'accueil de population,
  - Construire un modèle en réponse aux besoins locaux,
  - Développer l'offre urbaine,
- Axe 3 : Larra, territoire d'évolution maîtrisée
  - Structurer le modèle de développement urbain,
  - Affirmer le rôle de centralité du cœur de ville.

Le projet de révision prévoit de structurer le modèle de développement urbain par le parachèvement de l'urbanisation des hameaux et ensembles urbains, et d'affirmer le rôle de centralité du cœur bourg, notamment par l'aménagement de quartier plus dense et ainsi plus particulièrement le secteur d'Encoste / Pyrénées. Une cinquantaine de logements (de type n+1) verraient le jour, logements principalement à caractère locatif et social.

L'équipe municipale aurait révisé le projet initial de la précédente équipe par l'abandon de locaux commerciaux.

Permettez-moi de contester fortement ce projet sans cohérence avec les besoins actuels de la population larrassienne.

Celui-ci affirmerait incontestablement l'axe 3 du PADD, en occultant les 2 autres axes précédemment cités.

Comment modérer l'accueil de la population et valoriser la diversité des paysages en urbanisant à outrance ?

Comment préserver les ressources et sauvegarder les richesses environnementales, tout en accueillant 500 habitants supplémentaires d'ici à 2030 ?

Pour quelles raisons faudrait-il poursuivre le développement des parcs de logements collectifs et locatifs alors que le récent lotissement de Cavaillé, qui devait être une résidence séniore, n'est pas totalement occupé ?

Ce n'est ni un secret de polichinelle, ni une information fantaisiste, la situation économique actuelle de la région Occitanie et tout particulièrement toulousaine a connu un arrêt brutal en raison de la pandémie Covid 19.

Airbus et la filière aéronautique, moteur de ce dynamisme croissant depuis 20 ans, subit de plein fouet l'arrêt du transport aérien.

En l'espace de 6 mois, depuis Mars dernier, 50000 emplois nets ont été supprimés du bassin toulousain.

Les meilleurs spécialistes dans le secteur du transport aérien ne prévoient pas de reprise avant 2024 au mieux.

Airbus a entamé la suppression de 2500 postes sur ses usines de Toulouse, impactant inévitablement toute la filière (en première ligne les entreprises sous-traitante ou partenaires).

Toulouse et son agglomération connaissait un afflux régulier de population de par son dynamisme économique.

Aujourd'hui, il n'est plus.

Et le mal profond qui affecte toute la région impactera l'activité pour toute une décennie.

Comment la municipalité actuelle, qui a été élu sur programme promettant un Larra Autrement peut-elle se fourvoyer dans ce projet qui ne répond ni au contexte économique actuelle, ni aux VRAIS besoins de ses habitants.

L'axe 2 indique vouloir, je cite « Développer l'offre urbaine »

- Améliorer la qualité de vie des habitants en développant et renforçant la gamme de services et d'équipements,
- Conforter l'activité économique en accompagnant le développement de l'emploi,
- Porter un projet urbain en adéquation avec la capacité des réseaux et des équipements techniques.

Rappel de la situation côté école maternelle et élémentaire : celles-ci sont en surcapacité d'accueil, avec extension des classes dans des préfabriqués (surchauffés l'été et glacial l'hiver)

Des rideaux inexistants pour les plus petits dans la salle de repos. Ce n'est pourtant pas ce qui coûte le plus cher.

Où sont les équipements et services prévus pour améliorer la qualité de vie des habitants ? Alors que de simples rideaux ne sont même pas achetés....

Ce projet serait désastreux et préjudiciable pour notre qualité de vie, dégradant le paysage et le village historique (la Mairie actuelle fut le presbytère et le château est classé aux monuments historiques, ces logements se trouveraient à moins de 500m), apportant des nuisances sonores, visuelles supplémentaires, et de l'insécurité dont nous ne voulons pas.

Ces logements sociaux n'apporteront aucune richesse pour la commune et ce sont les autres habitants de Larra qui devront supporter l'augmentation des impôts.

Les infrastructures collectives sont minces, pas de structure adaptée pour la pratique sportive au-delà de 11ans. Les familles font plusieurs dizaine de kilomètres pour accompagner leurs enfants.

Les lotissements construits sur Encoste, puis Pyrénées n'ont pas été maitrisés, aucune harmonie ni cohérence urbaines, des clôtures pleines accordées alors qu'auparavant il fallait des clôtures végétales. Des poubelles concentrées sur une même zone. Des couleurs de façades toutes variées et non homogènes....

En ce projet nous parle de notre qualité de vie ???? Je n'en vois aucune trace.....

Larra est un village et doit en conserver son âme.

Il n'est pas à vendre à n'importe quel prix pour assouvir la soif de certaines personnes peu scrupuleuses qui se moquent du quotidien de certains parce qu'elles ne subiront jamais ces nuisances.

Ce qui a plu aux habitants d'aujourd'hui est justement cette âme de village que nous devons conserver.

Je vous demande, Madame, de porter ma demande d'amendement du projet d'urbanisation et l'AOP derrière la Mairie.

Je vous signale également avoir signé la pétition contre ce projet, fort d'environ 120 signatures.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Corinne Beaumont 11 impasse Encoste 31330 Larra